

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO E-2811**

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 juin 2024, le règlement suivant :

***Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2811)***

Ce règlement a reçu les approbations suivantes :

- Par le conseil d'arrondissement de Lachine : le **3 juin 2024**
- Par les personnes habiles à voter : le **14 juin 2024**
- Par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation : le **17 juillet 2024**

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément à la loi. Il est disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce **22 juillet 2024**.

Ann Tremblay  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Arrondissement de Lachine

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 3 juin 2024

Résolution : CA24 19 0147

---

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2811) de l'arrondissement de Lachine**

Vu l'avis de motion CA24 19 0128 donné à la séance du 30 mai 2024 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le *Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2811)* de l'arrondissement de Lachine, lequel a été déposé avec le dossier décisionnel;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Micheline Rouleau

D'adopter le *Règlement autorisant un emprunt à porter générale de 9 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2811)*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.03 1244776001

Fredy Enrique ALZATE POSADA

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 juin 2024

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance extraordinaire du jeudi 30 mai 2024

Résolution : CA24 19 0128

---

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement - *Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2811) de l'arrondissement de Lachine***

Avis de motion est donné par la conseillère Micheline Rouleau de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine, du *Règlement autorisant un emprunt à portée générale de 9 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2811) de l'arrondissement de Lachine*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1244776001

Fredy Enrique ALZATE POSADA

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 30 mai 2024



**Dossier # : 1244776001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2811) de l'arrondissement de Lachine

Il est recommandé :  
D'adopter le *Règlement autorisant un emprunt à porter générale de 9 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2811)*.

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2024-05-22 13:35

**Signataire :** Andre HAMEL

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1244776001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2811) de l'arrondissement de Lachine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. Depuis 2021, il s'agit d'un programme décennal d'immobilisations (PDI).

L'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 9 000 000 \$ pour des travaux de protection des bâtiments municipaux, après l'approbation du présent règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

L'objet du présent dossier est de voter les crédits non demandés pour le surplus PDI 2023 reporté en 2024 ainsi que pour les années 2025 et 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2023-12-11 - CM23 1319 (1233074003)**

*Adopter le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 du conseil municipal*

**2023-12-20 - CA23 19 0348 (1237865004)**

*Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2808)*

**2023-10-02 - CA23 19 0243 (1234776006)**

*Adoption du plan décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2024 à 2033*

**2022-12-05 - CA22 19 0307 (1229528007)**

*Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2804)*

**2022-10-11 - CA22 19 0251 (1229528004)**

Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2023 à 2032

## **2023-06-15 - CM23 0747 (1235929001)**

*Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2022 - volet conseil municipal*

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type à portée générale de 9 000 000 \$ afin de faire les travaux sur les bâtiments de l'arrondissement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

Sans s'y limiter, voici la liste des principaux projets de mise aux normes :

- Aréna Martin Lapointe
- Maison du Brasseur
- Centre communautaire Ferland Laplaine
- Centre technique Agrandissement et équipements
- Ventilation Hôtel de Ville

### **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme de protection des bâtiments prévu à la programmation du PDI 2024-2033.

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 9 000 000 \$  
= Montant à financer par emprunt : 9 000 000 \$

### **Aspects budgétaires :**

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

- Projet Investi : 42517 - Programme de protection des bâtiments municipaux.

<b>Données en (k\$)</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>PTI 2024-2026</b>	<b>2027-2033</b>	<b>Total PDI 2024-2033</b>
Report budget 2023	5 346	-	-	<b>5 346</b>	-	5 346
Brut	-	1 827	1 827	<b>3 654</b>	12 789	16 443
Net	5 346	1 827	1 827	<b>9 000</b>	12 789	21 789

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement pour faire suite à l'adoption du PDI 2024 à 2033 et du budget par le conseil municipal.

- Le 30 mai 2024 : avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- Le 3 juin 2024 : adoption du règlement;
- Avis public pour la tenue du registre;
- Tenue d'un registre;
- Transmission du règlement au MAMH pour approbation;
- Approbation par le MAMH;
- Avis public de promulgation.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sincheng PHOU  
Cheffe de division - Ressources financières et matérielles

**Tél :** 438-951-7422  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY  
Directrice des services administratifs et projets urbains

**Tél :** (438) 354-5196  
**Télécop. :**

Le : 2024-04-30